CONSEIL COMMUNAL D'AVENCHES

Commission technique

Préavis municipal No 112/2026: « Changement de la solution ERP-GED pour la modernisation de l'administration communale. »

Au Conseil communal d'Avenches

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission Technique s'est réunie le mardi 10 mars 2026 à la salle Failloubaz de l'Hôtel de Ville à Avenches. Elle était composée de Madame Katia Bratsikas, Messieurs Alain Delacrétaz, André-Yves Vaudroz, Jérémy Revelly et Thomas Broillet président et rapporteur.

Remerciements

Cet objet a été présenté à la Commission Technique lors de la séance précitée par Madame Laure Ryser, Syndique. Elle était accompagnée de M. Nicolas Guerin, Directeur de la société TICTAC Services Sàrl, en qualité de mandataire externe pour l'accompagnement de la Commune quant au processus de remplacement de ses outils ERP-GED. Nous les remercions pour la présentation du projet et toutes les informations et précisions apportées.

Introduction

Pour rappel, le projet du préavis porte sur le remplacement du système ERP-GED actuel (lot 1) et sur la modification de l'hébergement du SIT (lot 2). Le planning de ces changements d'infrastructure et de programme informatique a débuté avec le préavis 97/2025 et suit la planification présentée en page 3 du préavis 112. A ce propos, le planning prévoyait de signer les offres des entreprises en fin 2025. La commission s'est interrogée sur le fait de signer des contrats avant que le Conseil ne valide les dépenses y relatives. Que se passerait-il si le Conseil ne validait pas le préavis. Il nous a été répondu que cela annulerait les adjudications, sans frais ni pénalités pour la Commune.

Exposé

Le système actuel, bien que mis à jour, fonctionne sur un programme ancien des année 80. Le prestataire actuel n'est pas soumis à un contrat actualisé et agit « à la demande » pour répondre aux questions de supports ou de suivi qui sont posés par les services communaux.

Il a été expliqué que la totalité de la base de données actuelle, autant pour l'ERP que pour le SIT sont hébergées chez le prestataire actuel (T2I). Cela pose d'énorme problème de répartition des risques et notamment de respect de la loi dans le cadre de la protection des données.

Enfin, il est précisé que l'ERP actuel disparaitra dans tous les cas dans un délais d'environ 3 à 4 ans. La Municipalité préfère donc anticiper cela en travaillant sur ce dossier avant que cela ne devienne une obligation fonctionnelle pour les services de la Commune.

La Commission s'est intéressée à la méthode de sélection et aux critères utilisés dans le cadre de l'appel d'offre. Les nouveaux éléments et les explications que nous avons reçues se résument ainsi :

- Le modèle recherché se base sur l'expérience de plusieurs Commune satisfaites par les services qu'elles utilisent. L'expertise de M. Guerin a été très utile afin de cadrer l'appel d'offre et pour se référer aux expériences des autres Communes qu'il a pu accompagner ;

- Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offre, toutes ont été auditionnées par les services communaux et par M. Guerin. Il s'agissait d'un appel d'offre public à l'échelle nationale. Ne fournissant pas d'ERP ou manquant d'expérience avec les outils communaux, quelques gros prestataires comme Swisscom ou ODOO n'ont pas souhaités soumissionner. La possibilité de travailler avec des solutions alternatives, hors Microsoft, n'a pas été retenu. Les offres ne sont pas encore assez qualitatives, tant au niveau des fonctionnalités que des coûts ;

- Les sociétés sélectionnées, soit Prime Technologies SA et Tebicom SA ont l'habitude de travailler ensemble, en consortium et pour d'autres Communes. Le fait de séparer les prestataires entre l'ERP ; la GED et l'hébergement, garantis une plus grande sécurité des données tout en ayant pris en compte un investissement « cumulé » acceptable ;

- La totalité de la mutation prévois un hébergement en Suisse. Le changement d'outil nécessite aussi une modernisation des équipements informatiques. Ces frais sont compris dans le préavis ;

- Les prestataires sélectionnés vont accompagner les services communaux pour que la migration soit la plus fiable et efficace possible. Il est important de noter qu'un travail important va être nécessaire et ce, jusque dans la révision de l'arborescence même des archives communales.

Nous précisons encore, concernant le SIT, qu'il ne s'agit que d'un déplacement des données (changement de serveur), l'outil utilisé et les données ne changeront pas.

Conclusion

Suite aux délibérations des membres de la Commission Technique et au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité, que nous proposons au Conseil communal :

1. **D'approuver le projet de migration vers une solution intégrée ERP-GED pour l'administration communale, tel que présenté dans le préavis 116/2026.**
2. **D'octroyer un crédit extrabudgétaire de Fr. 394'670.- destiné à la réaliser ce projet.**
3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme.**
4. **D'autoriser la Muncipalité à porter un montant de Fr. 170'400 au budget dès 2027.**

Conformément à l'article 68 alinéa 2 du règlement du Conseil communal, la Commission Technique demande au Conseil de dispenser le rapporteur de la lecture de l'entier de son rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations les meilleures.

Avenches, le 16 mars 2026

Au nom de la commission technique :
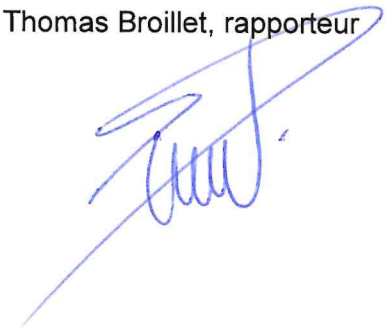
Thomas Broillet, rapporteur